

CONSEIL MUNICIPAL DU

26 AOUT 2008

COMPTE RENDU

Etaient présents :

MM ROBERT Jean-Claude - BOUCHUT Patrick – Michel CADOUX - Geneviève. CARDAMONE (arrivée à 21 h) - Pascale CLUNY - DOREY Jacques - Patricia LOGEROT - LUCAND Christophe – MARCHAND Jacques – MERRA Jacques – MOYNE Bernard – PIZZOLO Philippe - PULH Mathilde – Christine RAVIER - SEGUIN Anne – STIEFVATER Yves – VACHET M. Jo

Absents excusés :

Mmes V. RIGAUX (pouvoir A. SEGUIN) – A. SANCHEZ – MM J.F. GRAS (pouvoir P. BOUCHUT) – R. DURY (pouvoir Y. STIEFVATER) – F. HUMBERT (pouvoir M.J. VACHET) - PLANCON

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 JUILLET 2008

Le compte rendu de la séance du 22 juillet est approuvé à l'unanimité.

ZAE LES TERRES D'OR : CESSION DE TERRAIN

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de céder une surface de 32 140 m² située dans la ZAE les Terres d'Or et autorise le Maire à signer tous les actes à intervenir dans ce dossier.
Ce terrain a fait l'objet d'un rapport du service France Domaines en date du 7 août 2008.

REFECTION DE MURETS : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la poursuite du programme de réfection des murets, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre du Plan Patrimoine Insertion pour deux murets de soutènement situés lieudit les Mazys et rue combe du dessus.

ZAC BERGIS : MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE ET D'ASSISTANCE JURIDIQUE

La procédure de la ZAC BERGIS est actuellement au stade de finalisation du dossier de réalisation et du dossier au titre de la loi sur l'eau. Les fouilles archéologiques sont terminées. Il convient dès aujourd'hui de lancer une consultation par appel d'offres pour choisir un bureau d'étude qui assurera la maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement de la ZAC avec également une mission d'assistance pour l'élaboration du cahier des charges architectural.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de lancer une procédure d'appel d'offres en vue du choix d'un maître d'oeuvre pour la ZAC BERGIS.

VOIRIE 2008 : MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le programme de voirie 2008 qui s'établit comme suit :
 - Réalisation d'un cheminement piétonnier le long de la rue de la Petite Issue
 - Aménagement de trottoirs rue de la Petite Issue
 - Aménagements sécuritaires rue de la Petite Issue
 - Aménagement de trottoirs rue du Chambertin (RD 122)
- autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre nécessaire pour ces travaux

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES SINISTRÉES DU NORD

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € pour aider les communes du Nord sinistrées suite au passage de la tornade. Cette somme sera versée sur un compte spécifique créé par l'Association des Maires du Nord.

COMPTE RENDU DE DELEGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22

Le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire au titre des délégations qui lui ont été données conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

AFFAIRES DIVERSES

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : ORGANISATION DE REUNIONS DE QUARTIERS

Dans le cadre du développement de la démocratie participative, Christophe LUCAND propose de mettre en place un premier dispositif : les réunions de quartier au cours desquelles les habitants pourront rencontrer les élus.

Les deux premières dates retenues sont les Vendredi 12 septembre et Vendredi 19 septembre à partir de 18 h et concernent respectivement le quartier de la Gare et le quartier centre-marronniers. Des cartons d'invitation seront distribués dans les boîtes aux lettres de tous les riverains concernés.

QUESTIONS DIVERSES

Mathilde PULH pose la question de savoir quelle va être la destination de la construction en cours Avenue de Spy près logements HLM. Monsieur ROBERT indique qu'il s'agit du bureau du gardien. Elle indique également l'existence d'un problème de sécurité lors du vidage des bennes enterrées du PAV Avenue de Spy. L'intervention ne durant que quelques minutes, il n'y a normalement pas de risques majeurs.

Geneviève CARDAMONE fait le point sur les effectifs scolaires de Gevrey chambertin. Elle évoque également les nouvelles dispositions concernant la semaine de quatre jours et l'accueil obligatoire des enfants si plus de 25 % des enseignants est en grève.

Michel CADOUX demande où en est l'organisation du Marathon et quelle position sera prise par la Commune. Monsieur ROBERT indique que l'avis du Maire est normalement sollicité par le Préfet. Compte tenu de la période des vendanges, il est probable que l'avis sera défavorable.

La séance est levée à 21 h 30